



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'ingénieurs des
travaux publics de l'Etat**

Session 2023

Rédacteurs

Jean-Damien PONCET, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président(e) de jury

Justine ADAM, Ingénieure des travaux publics de l'Etat, vice-président(e) de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/ingenieur-e-des-travaux-publics-de-l-etat-itpe-a178.html>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	4
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	5
1) DE FAÇON GENERALE	5
2) SUR LA STRUCTURATION DE LA COPIE	5
3) SUR LA QUALITE REDACTIONNELLE.....	5
4) SUR LA LISIBILITE DE L'ÉCRITURE.....	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	5
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	6
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	6
1) LES DOSSIERS RAEP	6
2) L'ENTRETIEN.....	7
3) ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUES (PREPARATION 20 MN, ENTRETIEN 20 MN ; COEFFICIENT 1).....	9
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9

Rapport général du président du jury

Monsieur Jean-Damien PONCET, Ingénieur général (CI Exc) des Ponts, des Eaux et des Forêts

Examen professionnel d'Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2023 de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'État s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État,
- l'arrêté du 3 mai 2011 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État,

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 12 septembre 2023.

Les épreuves orales se sont tenues du lundi 27 novembre au jeudi 30 novembre 2023.

C. Statistiques

Années	2023			2022			2021			2020		
	total	F	H									
Inscrits	1002	306	696	1076	303	774	1074	293	781	1313	359	954
Présents	774	244	530	783	238	545	744			925		
Admissibles	124	53	71	89	38	51	89	33	56	93	36	57
Admis sur LP	46	21	25	36	15	21	31	13	18	32	14	18
Admis sur LC	2	0	2	3	1	2	3	3	0	1	1	0

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

1) De façon générale

Comme pour les années précédentes, l'esprit de synthèse fait trop souvent défaut. On constate fréquemment un manque de recul et de mise en perspective se traduisant par une incapacité à identifier les informations essentielles, et à les exprimer correctement.

De nombreux candidats ne sont pas arrivés au bout de l'exercice, ce qui montre l'importance de la préparation. Il convient de bien traiter l'ensemble du sujet : cela suppose de gérer son temps, mais surtout de hiérarchiser son propos en gardant en tête le sujet. Les longues introductions ouvrent des risques de redondance et ne doivent pas consommer le temps disponible pour les conclusions et propositions, qui restent trop souvent faibles.

La lecture du sujet est une étape fondamentale. Le candidat ne doit pas hésiter à y revenir pour s'assurer d'avoir répondu à l'ensemble des parties.

Le jury constate l'insuffisance récurrente des raisonnements et démonstrations appuyés par des données chiffrées, parfois nécessaires pour étayer les analyses et propositions du candidat.

Les propos hors sujet ne compenseront pas une éventuelle difficulté à traiter le cas proposé.

2) Sur la structuration de la copie

Le sujet indiquait clairement un plan à suivre, ce que les candidats ont généralement respecté. Bien que non impératif, le plan suggéré est là pour aider les candidats à s'organiser pour mieux répondre à la commande. Adopter un plan différent implique des efforts supplémentaires pour le candidat, et crée surtout une difficulté pour le notateur. Si on souhaite le faire, a minima l'annoncer, puis s'y tenir.

3) Sur la qualité rédactionnelle

La qualité rédactionnelle est dans l'ensemble correcte, bien que souvent dégradée en fin de copie. Les fautes d'orthographe et de grammaire donnent bien sûr une impression négative, ainsi que les copier-coller d'extraits du dossier. Il est recommandé de garder un peu de temps pour bien se relire, éliminer les coquilles et autres erreurs.

4) Sur la lisibilité de l'écriture

Un nombre significatif de copies est à la limite de la lisibilité, requérant un temps de déchiffrage et créant des risques à l'étape de la correction. Le recours au stylo effaçable ou au blanco est proscrit pour des raisons liées à la technique de numérisation des copies. Aussi est-il d'autant plus recommandé de se ré-exercer à l'écriture manuscrite.

B. Conseils aux candidats

Sur l'ensemble de la copie :

- une structuration claire des propos,
- une bonne qualité rédactionnelle,
- une mise en forme synthétique de la réponse apportée,
- une cohérence générale des propos.

Sur le fond, les parties 1 à 4 devaient permettre au candidat de montrer sa capacité à trouver rapidement et organiser tous les éléments pour décrire le contexte, les enjeux, les modalités et les limites des actions possibles.

Au-delà de cette bonne exploitation des documents fournis, la partie 5 présente évidemment le plus fort potentiel de différenciation. Il convient donc de préserver du temps à y consacrer.

Pour la notation, le jury divise classiquement les parties en sous-parties, assorties chacune d'une cotation maximale qui sera atteinte si les éléments et leur organisation sont au niveau attendu.

De nombreux candidats sont restés à beaucoup moins que 6 pages. Ceci valait mieux que faire du remplissage (préambules, considérations générales, descriptions, détails de procédures...), mais ne permettait manifestement pas de répondre à l'ensemble des attentes.

Le dépassement des 6 pages, lorsqu'il est manifeste (ne résultant donc pas seulement de choix de présentation, interlignes...), subit un malus progressif et limité. La qualité rédactionnelle et l'équilibre général peuvent faire l'objet d'un bonus variable, et plus rarement d'un malus.

III. L'ÉPREUVE ORALE

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

1) Les dossiers RAEP

Le cadre RAEP imposé a, dans l'ensemble, été respecté par les candidats. Mais le jury, une nouvelle fois, constate qu'il n'est pas toujours évident de situer l'agent dans l'organisation des services.

Faut-il l'écrire : ce n'est pas le volume des annexes qui compte mais bien de mettre en évidence les compétences acquises et se focaliser sur l'essentiel ?

Les points d'attention mentionnés les années précédentes restent d'actualité :

- **Sur la partie « Votre expérience professionnelle »**, le formalisme du cadre RAEP invite le candidat à fournir des renseignements factuels et succincts. Il convient de ne mentionner que les activités principales et/ou travaux réalisés marquants ou atypiques. Les listes « à la Prévert » d'une multitude d'activités simples ne contribuent pas à la démonstration d'un potentiel du candidat. Il est recommandé de mentionner le titre des postes tenus, leur position dans l'organigramme, le dimensionnement de l'équipe le cas échéant. Les compétences principales que le candidat estime avoir développées dans l'exercice de ses activités ont une place essentielle. Il doit s'agir de compétences personnelles dont il peut démontrer la maîtrise, en donnant des exemples précis.
- **Sur la partie « Votre parcours de formation »**, les formations professionnalisantes suivies permettent d'apprécier les conditions dans lesquelles les candidats se retrouvent rapidement « spécialistes » d'un nouveau domaine. Il est surprenant que bon nombre d'entre eux n'affichent leur acquisition de compétences que via l'auto-formation et/ou le compagnonnage. De plus, il est utile de savoir dans quels domaines les candidats ont identifié des faiblesses, les axes de progrès qu'ils ont privilégiés... et de pouvoir tester les compétences qu'ils affirment avoir acquises.
- **Sur la partie « Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché »**, les candidats décrivent ces acquis dans une note dite « partie libre », dactylographiée d'au plus deux pages. Les textes manuscrits, même aisément lisibles, et ceux très longs en caractères choisis petits pour tenir dans deux pages, desservent les candidats incapables de respecter la règle et de concentrer le propos sur l'illustration concrète du développement de leurs compétences. La rédaction est également maladroite quand elle laisse penser que le candidat s'approprie seul la réussite d'une équipe, d'une action. Il doit plutôt rassurer sur son honnêteté

intellectuelle en identifiant bien son périmètre d'action dans les différentes expériences décrites, évitant ainsi au jury de demander des précisions sur son rôle précis.

Les meilleurs dossiers sont souvent ceux où les candidats présentent leurs acquis sans nécessairement s'astreindre à suivre exactement leur parcours, mais en étant clairs sur leurs positions dans les organigrammes, leurs responsabilités précises, leur évolution avec l'expérience et la confiance de leur encadrement.

Dans la plupart des RAEP, les motivations du candidat à devenir ITPE sont faiblement développées.

Sur la partie « Exemples de travaux réalisés » : Ces documents, ainsi que la fiche d'accompagnement, sont utiles pour juger des capacités d'évaluation, de recul, et de présentation du candidat. Ils permettent éventuellement de creuser des points particuliers, à caractère technique ou non. L'accumulation de documents de faible intérêt crée des pertes de temps et des doutes inutiles.

Le jury recommande de veiller à la qualité de la note de présentation de ces documents.

Le candidat devrait mieux expliciter les connaissances et compétences qu'il a pu mettre à profit et acquérir et comment il a pu exploiter ses qualités et ses aptitudes pour traiter une affaire dans laquelle il peut démontrer de réelles responsabilités.

Le mode opératoire employé est à décrire également le cas échéant. Cela participe à la démonstration de la capacité du candidat à s'organiser, fédérer, animer, coordonner. Les collaborations transversales et le travail coopératif sont également à valoriser. On s'abstiendra de mettre en scène dans des rôles critiques des personnes, structures ou entreprises identifiables.

En résumé, le jury invite les candidats à choisir des documents qui à la fois illustrent sans ambiguïté la part personnelle prise dans une action (éventuellement développée et explicitée dans la note de présentation), et soient d'une taille raisonnable pour en permettre une lecture rapide.

2) L'entretien

La présentation de la carrière : La majorité des candidats ont tenu leur présentation en 10 mn. Selon les parcours professionnels plus ou moins longs et/ou variés des candidats, la présentation de la carrière peut être plus courte sans que cela ne soit pénalisant.

Le jury attire fortement l'attention sur l'importance d'une présentation vivante et expressive. Les présentations « récitées » n'aident pas le jury à rester accroché et présentent pour les candidats un risque de blocage si tout ne s'enchaîne pas comme prévu. Il n'est pas agréable d'entendre un exposé monocorde et sous la forme d'un langage écrit ; le manque de naturel et de conviction nuit à l'efficacité. Au cours de sa présentation, le candidat a intérêt à rappeler les points forts de son dossier RAEP. Une présentation linéaire de la carrière a le mérite d'être simple, et sera efficace si elle permet la mise en avant, au déroulement ou à la fin, des acquis, compétences, aptitudes, que le candidat a intérêt à valoriser.

Une présentation non chronologique est possible, sous réserve d'un bon fil directeur. Dans ce cas, il est conseillé de donner au départ une vision rapide de son parcours. Que la présentation soit chronologique ou thématique, éviter les généralités qui donnent l'impression de « meubler ». Dès cette première partie de l'entretien, le jury ressent des difficultés chez certains candidats à préciser leur positionnement dans la structure où ils évoluent, à expliquer leur rôle ainsi qu'à démontrer la capacité à prendre du recul et de la hauteur (probablement en lien avec des RAEP présentant le même défaut). Il est demandé aux candidats de démontrer les actions conduites, la façon de le faire, le niveau de responsabilité, les compétences acquises, le tout illustré par des exemples concrets.

Au-delà de leur bonne maîtrise des sujets, les candidats doivent aussi savoir les expliciter simplement. Certains candidats savent très bien expliquer comment ils ont acquis, par leur dynamisme et leur motivation, diverses compétences et la confiance de leur hiérarchie, gagnant en autonomie et en responsabilités.

La présentation doit permettre facilement au jury de revenir sur les différents sujets évoqués.

La conversation : Bien que procédant largement sur le mode « question-réponse », cette partie de l'entretien n'est ni un quizz, ni un test. Il est suggéré au candidat de l'aborder comme un échange qui n'a d'autre but que de lui permettre de valoriser son parcours, affirmer ses objectifs, donner à voir ses valeurs, ses qualités, donner le meilleur de lui-même.

Il est conseillé de prendre des temps de réflexion, de ne pas se précipiter quand on est à l'aise (mettant en évidence, par contraste, lorsque on ne l'est pas). Il faut s'abstenir des stratégies d'évitement ou d'occupation du temps. Mieux vaut avouer son ignorance et permettre au jury de passer à la question suivante. Des réponses synthétiques, concises et argumentées sont attendues sans détourner ou élargir les questions vers des domaines plus maîtrisés. Convaincre le jury de la réalité des actions menées passe par une description concrète de son rôle (utiliser « je »), incluant ce qui se passe en amont et en aval. La hauteur de vue et le recul par rapport aux postes, aux missions, aux interactions avec l'environnement professionnel, sont déterminants et permettent de faire la différence entre le bon candidat et celui qui sort du lot.

Ce dernier aura nécessairement fait preuve, également, de capacité d'écoute.

Il est souhaitable qu'une ou un futur(e) ingénieur(e) ait des notions précises de management, incluant la gestion de conflit, voire de crise. Les candidats qui n'ont pas encore été impliqués dans de telles situations devraient toutefois être en mesure de montrer qu'ils en connaissent les principes et les enjeux, ne serait-ce que par l'analyse de leur situation de « managés », qu'ils savent rechercher les causes profondes des situations et où trouver des conseils.

Un agent souhaitant accéder à la catégorie A doit connaître les documents de pilotage et/ou stratégiques de sa structure (projet de service, feuille de route, etc.), et comprendre les enjeux de ces documents et l'impact sur son activité. Trop de candidats sont centrés sur leurs missions et connaissent à peine les travaux et résultats de leurs collègues, même proches. Les candidats se montrent assez rarement force de propositions (pour leur structure, leur service, leur unité, etc.) ou n'ont pas su le démontrer malgré les questions posées par le jury. C'est pourtant une qualité fortement attendue pour un cadre A.

Les candidats qui ont occupé peu de postes ou qui sont spécialisés, doivent s'intéresser aux grandes politiques portées par nos ministères et aux métiers que l'on y exerce. Les candidats expérimentés et polyvalents doivent se tenir informés des évolutions dans leurs anciens domaines.

Les candidats qui se détachent font preuve de curiosité au-delà de leurs postes stricto sensu. La préparation de l'examen doit être l'occasion de se renseigner sur les structures et leurs rôles, sur les actualités, les enjeux, les principales politiques de nos ministères et des grands acteurs, et d'observer la manière de les décliner au plan local, parfois de façon différenciée.

Lorsqu'on les interroge sur telle ou telle politique publique ou telle mesure d'organisation, la majorité des candidats est en mesure de citer le dernier texte publié ou à l'étude. Moins nombreux sont ceux capables de restituer la politique en question et les textes qui l'accompagnent en termes d'objectifs à atteindre par rapport à un contexte et des enjeux. Une minorité enfin parvient à exprimer et soutenir de manière argumentée une position personnelle critique (que celle-ci soit positive ou négative) en s'appuyant sur des exemples concrets et des situations vécues. Au vu des trop nombreuses réponses « politiquement correctes », le jury réaffirme que c'est au contraire la capacité à soutenir un point de vue, un avis, qui est attendue du candidat, et peut lui permettre de se mettre en valeur.

Bien sûr, cet avis doit être argumenté et ne pouvoir être compris comme une simple opinion.

L'entretien aborde fréquemment les motivations du candidat à exercer des fonctions d'ITPE, ainsi que le projet professionnel envisagé. Il faut qu'il puisse exposer une vraie motivation, autre que « je souhaite exercer davantage de responsabilités », « avoir un plus grand choix de postes » ou « il est naturel que, étant TSC, j'aspire à être ingénieur ». Le jury observe que de nombreux candidats n'ont pas réfléchi à ce que voulait dire « devenir ITPE », aux conséquences de ce changement de position. Certains annoncent qu'ils aimeraient être « chef de bureau » ou « chargé de mission » sans vraiment connaître ces types de postes, voire les domaines d'activités dans lesquels ils sont susceptibles d'évoluer plus tard, en cas de réussite. Quant aux postes précis qu'ils pourraient occuper, rares sont ceux qui ont interrogé, avant l'oral, le champ des possibles.

Savoir se projeter sur la suite de sa carrière peut faire la différence.

L'entretien comprend une question simple dite de « mise en situation » destinée à apprécier le savoir être du candidat. Elle expose souvent une difficulté managériale parmi les plus courantes et met le candidat en situation de dilemme. Le jury n'attend pas une « bonne réponse » ; il mesure plutôt l'aptitude à justifier un choix à travers l'analyse des solutions possibles.

3) Epreuve facultative de langues (préparation 20 mn, entretien 20 mn ; coefficient 1).

« Anglais, allemand, italien, espagnol, le choix se fait au moment de l'inscription. L'épreuve consiste en un exposé, à partir d'un texte en langue étrangère tiré au sort, suivi d'une discussion ayant trait au thème choisi ou tout autre thème d'actualité. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte. » A titre d'exemple : une note égale à 15 augmente donc la moyenne de 0,5 point.

En 2023 sur les 121 admissibles et éligibles, 43 candidats ont passé cette épreuve facultative.

B. Conseils aux candidats

Il faut donner les signes d'un projet professionnel mûri et d'une motivation profonde, et faire preuve du dynamisme correspondant.

Le rôle du jury n'est pas d'éliminer, il est de sélectionner en permettant aux candidats de donner le meilleur d'eux-mêmes, dans une forme d'aisance qui est également nécessaire dans de nombreuses situations professionnelles.

Un certain stress est naturel au regard de l'enjeu. Certains arrivent à dépasser cet état, monter en puissance et avoir une conversation fluide avec le jury. Un entraînement permet d'être plus à l'aise le jour J, ne serait-ce qu'un entraînement au sourire qui vous convient le mieux.

Le jury, tenant à rétablir l'égalité des chances face au stress, rappelle ici qu'il est l'ami de chaque candidat et ouvert aux différentes formes de sensibilité.

Un tel concours se pense et se prépare dans la durée et non sur les quelques semaines précédentes.

Un candidat qui aura échoué plusieurs fois à l'épreuve orale devrait se forcer à analyser puis améliorer son mode de communication avec le jury (écoute, attention, concentration, assertivité, gestion des émotions...), son centrage sur ce que celui-ci attend, la cohérence entre son parcours et son discours (bien se connaître... surtout ne pas chercher à faire illusion...la cohérence renforce l'assurance...).



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*